

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 13 février 2023
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:32:43] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0967
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:11] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:27] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 La Situation en République centrafricaine II, affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et*
22 *Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence ICC-01/14-01/18.
23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:42] Merci.
25 Je vais demander aux parties de bien vouloir se présenter.
26 L'Accusation.
27 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:33:48] Bonjour, Monsieur le Président,
28 Messieurs les juges. Bonjour à toutes et à tous.

1 L'Accusation, ce matin, est représentée par M. Kweku Vanderpuye, Yassin Mostfa et
2 moi-même Maria Berdennikova.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:06] Merci.

4 M^e DANGABO : [09:34:11] Bonjour, bonjour, Monsieur le Président... Messieurs les
5 juges. Bonjour à tout le monde.

6 La représentation des victimes est représentée par moi-même, Monsieur Dangabo
7 Moussa.

8 Merci.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:20] (*Intervention*
10 *inaudible*)

11 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:34:22] Bonjour.

12 Les anciens enfants soldats sont représentés aujourd'hui par Fiona Lau et moi-même,
13 *Dmytro Suprun.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:32] Merci.

15 La parole à la Défense.

16 Maître Dimitri.

17 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:34:36] Bonjour Monsieur le Président, bonjour à
18 toutes et à tous. Bonjour Messieurs les juges.

19 M. Yekatom est présent aujourd'hui dans la salle d'audience. Il est représenté par
20 M. Flora Pages-Granier, M^{me} Anta Guissé, Madame... M. Jean-Michel Kola,
21 M^{me} Cassandra *Obussier et moi-même, Mylène Dimitri.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:50] Je vous remercie.

23 Maître Knoops.

24 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:34:53] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
25 les juges. Bonjour à toutes et à tous ici présents dans le prétoire. Bonjour, Madame le
26 témoin.

27 L'équipe de la Défense au nom de M. Ngaïssona est composée à ma droite de
28 *Marie-Hélène Proulx, M^{me} *Tessia Monteiro et *Alexandre Desevedavy.

1 Je vous remercie.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:15] Merci.

3 Et il est important de noter que nous avons un nouveau témoin avec nous dans le
4 prétoire.

5 Bonjour, Madame. J'espère que vous m'entendez et me comprenez parfaitement.

6 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:29] Je vous entends parfaitement.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:36] Madame le témoin,
8 au nom de la Chambre, je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans la salle
9 d'audience où vous allez déposer pour assister la Chambre à faire en sorte que la
10 vérité se manifeste dans l'affaire *c. MM. Ngaïssona et M. Yekatom*.

11 Madame le témoin, vous avez sous les yeux un... une fiche sur lequel... sur laquelle
12 est inscrit l'engagement solennel consistant à dire la vérité.

13 Je vais vous demander de bien vouloir lire à voix haute ce qui est écrit sur cette fiche.

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:17] Je vous remercie.

15 Je déclare solennellement que je dirai la vérité, rien que la vérité et toute la vérité
16 devant la Cour.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:38] Merci, Madame le
18 témoin. Vous êtes désormais sous serment.

19 Avant d'entamer votre déposition, je tiens à vous dire que nous avons mis en place
20 un certain nombre de mesures afin de protéger votre identité, que celle-ci ne soit pas
21 révélée. Je pense que vous en avez été informée, donc nul besoin de le répéter.

22 En ce qui concerne votre témoignage aujourd'hui et dans les jours suivants, gardez à
23 l'esprit que tout ce que vous dites ici est retranscrit et interprété. Afin de faciliter le
24 travail des interprètes, nous devons parler relativement lentement. Ne commencez à
25 parler que lorsque la personne qui vous a posé une question en a terminé, même si
26 cette personne parle une langue que vous comprenez bien comme le français, par
27 exemple, et veuillez attendre quelques secondes avant de répondre.

28 Voilà, sans plus attendre, je cède la parole au Bureau du Procureur.

QUESTIONS DU PROCUREUR

PAR M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:37:43] Merci, Monsieur le Président.

Q. [09:37:45] Bonjour à vous, Madame le témoin.

R. [09:37:49] (*Intervention inaudible*)

Q. [09:37:50] Je m'appelle Maria Berdennikova, je suis... Je travaille au sein du Bureau du Procureur et je vais vous poser un certain nombre de questions, sans doute pendant toute la journée d'aujourd'hui.

Je vous rappelle que nous nous sommes rencontrées très brièvement jeudi dernier, lors de la rencontre de courtoisie.

Le juge Président vous a déjà rappelé — et vous l'aurez constaté — que plusieurs langues sont utilisées ici dans la salle d'audience. Nous avons donc une interprétation et un compte rendu d'audience. Tout est consigné par écrit. Je vais vous demander de prendre votre temps, de parler lentement lorsque vous donnez vos réponses et, comme le juge Président vient de vous le demander, veuillez ménager une pause de quelques secondes avant de répondre lorsque je vous pose des questions.

Est-ce que vous me suivez, Madame le témoin ?

R. [09:38:53] C'est bien compris.

Q. [09:38:58] Parfait.

Vous aurez sans doute remarqué que je m'adresse à vous en utilisant « Madame le témoin » ; ce n'est pas un manque de respect, mais cela s'explique par les mesures de protection qui ont été mises en place. C'est un des moyens que nous utilisons pour éviter que votre identité ne soit révélée au public.

Je vais maintenant vous demander de bien vouloir écouter mes questions attentivement. Si, d'aventure, vous ne comprenez pas quelque chose ou que vous ne m'entendez pas bien, aucun problème. Il vous suffit de me le dire et je reformulerai ou répéterai ma question afin que celle-ci soit plus intelligible. D'accord ?

1 Autre chose...

2 R. [09:39:51] D'accord.

3 Q. [09:39:53] Une dernière chose, il est possible que la réponse à certaines questions
4 vous semble évidente. Je vous demanderai, dans ce cas-là, de faire preuve de
5 patience car cela aidera les juges et les personnes ici présentes à mieux savoir
6 comment vous avez appris certaines choses et à préciser certaines choses ici,
7 d'accord ?

8 Et si vous avez besoin d'une pause à quelque moment que ce soit, n'hésitez pas à
9 nous le faire savoir.

10 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:40:26] Monsieur le Président, Messieurs
11 les juges, je souhaiterais passer à huis clos partiel.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:31] Oui, évidemment.
13 Passons à huis clos partiel.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 40)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:40:36] Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (*Passage en audience publique à 9 h 48*)

10 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:48:42] Nous sommes de retour en audience
11 publique, Monsieur le Président.

12 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:48:48]

13 Q. [09:48:48] Madame le témoin, vous souvenez-vous avoir fait une déclaration au
14 mois de juin 2017 au Bureau de... du Procureur, déclaration que vous avez signée ?

15 R. [09:49:10] Oui. C'est cela.

16 Q. [09:49:19] Vous souvenez-vous également avoir participé à un entretien avec
17 l'équipe de la Défense de M. Yekatom au mois de janvier 2020 ?

18 R. [09:49:37] C'est exact.

19 Q. [09:49:47] Si j'ai bien compris, vous avez eu l'occasion de relire aussi bien votre
20 déclaration que le... le compte rendu de votre rencontre avec l'équipe de la Défense,
21 la semaine dernière. Et on vous a donné l'opportunité d'apporter un certain nombre
22 de modifications à la transcription de ces entretiens ; est-ce bien exact ?

23 R. [09:50:13] C'est exact.

24 Q. [09:50:23] Madame le témoin, avant d'aller de l'avant et d'entrer dans le vif du
25 sujet, ce matin, je tenais à vous informer que la déclaration que vous avez faite au
26 Bureau du Procureur et l'entretien auquel vous avez participé avec la Défense ne
27 constituent pas des éléments de preuve qui seront directement versés au dossier de
28 l'affaire.

1 C'est votre déposition qui va avoir lieu aujourd'hui et dans les jours qui viennent qui
2 deviendront les éléments de preuve dans cette affaire. Je vous donne cette
3 information parce qu'un certain nombre de questions que je vais vous poser
4 pourront vous... paraître redondantes ou répétitives. Je vais vous demander de
5 décrire les événements que vous avez vécus une fois de plus lors de votre déposition
6 car c'est ces informations qui seront ensuite versées au dossier de l'affaire en tant
7 qu'éléments de preuve. Voilà.

8 Sur ce, je vous demande de bien vouloir faire preuve de patience et je vous rappelle
9 qu'il est important que vous nous donniez des réponses complètes dans la salle
10 d'audience afin de permettre aux juges et aux parties de bien comprendre ce que
11 vous avez vécu et ce qui vous est arrivé.

12 Est-ce que vous avez bien compris ce que je viens de vous dire ?

13 R. [09:51:51] Je vous ai bien compris.

14 Q. [09:51:58] Très bien. Je vais maintenant vous poser un certain nombre de
15 questions sur divers sujets qui sont également abordés dans votre déclaration. Je vais
16 m'efforcer de procéder dans la mesure du possible de manière chronologique afin
17 que les choses restent claires.

18 Je vais débiter par la période qui précède directement le coup d'État par la Séléka,
19 le 24 mars 2013.

20 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:52:29] Et je crains, Monsieur le
21 Président, de devoir maintenant passer brièvement à huis clos partiel.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:34] Très bien, je
23 comprends. Passons à huis clos partiel.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 52)*

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:52:38] Nous sommes à huis clos partiel,
26 Monsieur le Président.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 *(Passage en audience publique à 10 h 01)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:01:22] Nous sommes en audience publique,
23 Monsieur le Président.

24 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:01:53] Très bien.

25 Q. [10:01:54] Donc, nous avons parlé de l'arrondissement où vous vous trouviez à
26 Bangui ; pourriez-vous, je vous prie, dire aux juges de cette Chambre en quoi
27 consistait la composition en matière de population de cet arrondissement ?

28 R. [10:02:21] Je vous remercie. La population en l'an 2010, 2011, lors de ce

1 recensement, lors du recensement de cette année, je peux vous donner le nombre... Je
2 ne maîtrise pas bien le nombre en sango, mais je peux vous dire en français que...
3 qu'il y avait environ 600... 600 000 — je sais pas si c'est ça, 600... Ah ! C'est plutôt
4 6 568 — 6 568. Voilà l'effectif de la population du 7^e arrondissement — 60 000 plutôt
5 (*se corrige le témoin*).

6 Q. [10:03:59] Merci. Nous comprenons tout à fait...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:03] Micro, s'il vous plaît.

8 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:04:06] Mon micro est allumé, Monsieur
9 le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:11] Je ne vous ai pas
11 entendu, mais c'était peut-être mon micro.

12 Veuillez, je vous prie, répéter votre question.

13 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:04:17] Et maintenant ? Très bien.

14 Q. [10:04:18] Merci beaucoup. Nous comprenons très bien que lorsqu'il s'agit de
15 donner des chiffres, il est très difficile d'être exact. Donc, si vous pouvez nous
16 donner des chiffres approximatifs, c'est tout fait acceptable.

17 Cette population dont vous parlez, quelle était la composition ethnique religieuse ?
18 Est-ce que c'était plutôt un quartier musulman ou à prédominance chrétienne ?

19 R. [10:04:47] Je vous remercie. Comme vous le savez, dans notre pays, il y a
20 différentes sortes de religion. Dans le 7^e arrondissement, il y avait des chrétiens,
21 qui... les chrétiens catholiques ; il y avait des chrétiens protestants ; il y avait aussi
22 ceux qui... ceux qui allaient à l'église christianisme ; il y avait des chrétiens
23 apostoliques ; il y avait aussi des chrétiens de l'église Aneb (*phon.*). Il y avait
24 plusieurs sortes de religion. Il y avait aussi la religion musulmane au sein du
25 7^e arrondissement de Bangui.

26 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:06:16] Message de la cabine sango : est-ce
27 qu'on peut demander au témoin de donner les dates et les nombres et les chiffres en
28 français directement ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:06:37] Madame la témoin,
2 les interprètes vous demandent de bien vouloir donner les numéros en français ; je
3 crois que ce n'est pas un problème pour vous. Alors, si vous devez nous donner des
4 chiffres et des numéros, faites-le en français, s'il vous plaît.

5 Merci beaucoup.

6 R. [10:06:58] Je vous remercie.

7 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:07:02]

8 Q. [10:07:03] Très bien. Avant le coup, y avait-il des tensions entre la population
9 chrétienne et musulmane du *7^e arrondissement ?

10 R. [10:07:40] Je vous remercie.

11 Comme vous le savez, je suis venue dans le 7^e arrondissement en 1973. Et en tant que
12 musulmane, j'ai croisé d'autres musulmans là-bas. Je voudrais préciser que je suis
13 une fille dont le papa était musulman et la maman chrétienne. Auparavant, il n'y
14 avait aucun problème, il n'y avait aucun souci entre les différentes religions. Mon
15 papa et ma maman vivaient en parfaite harmonie.

16 Si je me souviens très bien, et je voudrais revenir sur le nombre de la population de...
17 du 7^e arrondissement, c'est 658 000 habitants. Il y avait 658 000 habitants dans le
18 7^e arrondissement.

19 Q. [10:09:38] Vous avez dit que la communauté chrétienne et musulmane vivaient en
20 parfaite harmonie, mais est-ce que cela a changé à un certain moment donné au
21 7^e arrondissement ?

22 R. [10:09:56] C'est vrai. Auparavant, nous vivions sans problème, en parfaite
23 harmonie, malgré les nombreux coups d'État, les gens fuyaient de gauche à droite,
24 mais il n'y avait aucun problème, aucun... aucune dissension entre les chrétiens et les
25 musulmans. Ce n'était qu'en 2013 que nous avons commencé à vivre ce genre de
26 choses et nous ne savons pas pourquoi.

27 Q. [10:11:05] Que s'est-il passé en 2013 qui a mené à ce changement ?

28 R. [10:11:28] Comme vous-même vous le savez — et je l'ai dit précédemment — il y

1 avait beaucoup de coups d'État. Mais en 2013, qu'est-ce qui s'est passé ?

2 Un fils du pays a décidé de prendre le pouvoir à cause de toutes les souffrances
3 qu'enduraient ses frères et sœurs de la région. Et la coalition qui a pris le pouvoir
4 s'appelait Séléka. Et c'est après la prise de pouvoir de cette coalition que toute cette
5 crise a commencé.

6 Q. [10:12:41] Afin que le compte rendu d'audience soit tout à fait clair, pourriez-vous
7 préciser à qui vous faites allusion lorsque vous dites « fils du pays » ?

8 R. [10:13:02] La personne qui a décidé de prendre le pouvoir était M. Djotodia.
9 C'était lui le chef des rebelles qui ont pris la ville de Bangui. Je le répète, il s'agit de
10 M. Michel Djotodia Am-Nondokro.

11 Q. [10:13:45] Très bien. Nous avons parlé brièvement du KNK et de Bozizé. Quels
12 démarches ou mesures ont-ils entrepris — si tant est qu'ils en aient pris — juste
13 avant le coup des Séléka ?

14 R. [10:14:18] Je vous remercie.

15 Notre Président, M. Bozizé, était un grand chef. Au sein du parti KNK, il y avait
16 plusieurs adhérents, toutes les confessions religieuses étaient représentées. Et toutes
17 ces personnes travaillaient en parfaite collaboration au sein du KNK — entendez
18 *Kwa Na Kwa* qui signifie « Travail, rien que le travail ». Et tout le monde s'était mis
19 debout pour travailler. Durant son second mandat, (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé) et c'était nous qui nous occupions des

22 activités de KNK dans le 7^e arrondissement. Lorsqu'il commençait son deuxième
23 mandat... en fait, avant de commencer le septième mandat... le deuxième mandat, il
24 avait presque obtenu 100 pour-cent des suffrages au sein de cet arrondissement
25 puisqu'on avait très bien travaillé au nom du KNK. Et quand les Séléka se sont mis
26 en route pour venir à Bangui, tout a commencé à basculer. Dans les différentes
27 réunions, on nous faisait comprendre qu'il y avait des ennemis qui étaient en route et
28 qu'on devait être très vigilants. On diffusait des messages invitant le peuple

1 centrafricain à être vigilant, car des ennemis étaient en route. Voilà la substance des
2 messages qu'on nous communiquait.

3 Lorsque les Séléka étaient presque à la porte de Bangui, notre chef, en l'occurrence le
4 Président de la République, a fait une déclaration lors d'un meeting qui avait
5 rassemblé plusieurs personnes. Alors, lors de ce meeting, comme je l'ai dit tout à
6 l'heure, il a fait comprendre à tout le monde que les ennemis qui étaient en route
7 n'étaient pas des Centrafricains et qu'il fallait que les citoyens puissent garder une
8 vigilance extrême. Voilà l'essentiel de ce qui se disait.

9 Q. [10:18:28] Pour être tout à fait clair, c'était le discours de M. Bozizé, n'est-ce pas ?

10 R. [10:18:44] Alors, durant nos réunions, il passait des messages. Et pendant ce
11 meeting, il avait tenu un discours pour nous expliquer ce qui était en route.

12 Q. [10:19:12] Merci.

13 Pourriez-vous, je vous prie, nous en dire davantage au sujet de ce message transmis
14 par M. Bozizé, dans lequel il avait mentionné que l'ennemi ne provient pas de la
15 République centrafricaine ?

16 R. [10:19:45] Il voulait nous faire comprendre que ces assaillants n'étaient pas des fils
17 du pays, que c'étaient des étrangers. Voilà ce qu'il disait.

18 Q. [10:20:08] Selon vous, est-ce que ce discours avait une sorte d'impact sur les gens ?

19 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:20:21] Monsieur le Président, je crois que cette
20 question, tout d'abord, est beaucoup trop vague.

21 Et deuxièmement, elle appelle à se livrer à des conjectures.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:20:30] Je suis en réalité tout
23 à fait d'accord. Pourriez-vous préciser, je vous prie ? Je sais, bien évidemment, ce que
24 vous entendez, mais vous pouvez toujours poser la question de manière différente.

25 Q. [10:20:41] Alors, Madame la témoin, je vais reformuler la question. Veuillez
26 m'écouter.

27 Selon vous et les personnes que vous connaissiez, de quelle manière ces personnes
28 ont-elles réagi à ce discours ? Ce que j'entends par là, est-ce que les personnes ont

1 approuvé ce genre de discours ou bien est-ce qu'ils disaient « non, ce n'est pas
2 correct ». Vous me comprenez, j'espère.

3 R. [10:21:15] En réalité, après ce discours, la vision ou la compréhension des citoyens
4 était différente. Les citoyens considéraient que cette rébellion était dirigée par des
5 musulmans et toute la population était un peu déçue vis-à-vis des musulmans suite
6 à ce discours.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:22:10] Madame
8 Berdennikova, c'est à vous.

9 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:22:15]

10 Q. [10:22:18] Pourriez-vous décrire de quelle manière est-ce que là s'est-il manifesté,
11 qu'était... qu'est-ce... qu'est-ce qui était différent ?

12 R. [10:22:28] Le changement survenu était ceci : (Expurgé) Il y
13 avait des rumeurs dans le pays. Les gens avaient une autre perception. Celui qui
14 dirigeait la rébellion était un natif de la Vakaga. Du coup, nous qui sommes les
15 ressortissants de cette région, on était devenus des personnes à abattre. On nous
16 menaçait, nous disant que si jamais les assaillants prenaient le pouvoir, on serait tous
17 tués. Voilà les menaces qui pesaient sur nous. Et c'est l'une des conséquences de cette
18 mauvaise perception.

19 Q. [10:24:10] Qui vous avait dit que vous seriez tous tués ?

20 R. [10:24:25] Comme je l'ai dit, tout à l'heure, il y avait beaucoup de rumeurs dans la
21 ville. La... Les habitants, notamment les jeunes, commençaient à avoir une mauvaise
22 perception des musulmans. Les gens savaient que les rebelles étaient de la région de
23 Vakaga. Et si jamais ces rebelles arrivaient dans la... dans la ville, les habitants de la
24 capitale se jetteraient sur tous les natifs de la Vakaga pour leur faire du mal. Voilà ce
25 que les gens nous disaient.

26 Q. [10:25:13] À votre connaissance, est-ce que ceci se passait seulement au sein du
27 7^e arrondissement ou dans d'autres régions de Bangui également ?

28 R. [10:25:38] Comme j'ai eu à le dire, ces rumeurs avaient gagné tous les... les

1 arrondissements de la capitale. On prenait ça un peu à la légère. On... on pensait que
2 cela finirait par cesser. Malheureusement, non. Et lorsque les Séléka s'approchaient
3 de la capitale, les rumeurs ont commencé à s'amplifier. Le Président de la
4 République a réitéré le même discours. Il disait qu'il ferait tout pour neutraliser les
5 Séléka. Il demandait aux habitants de se servir de toutes les armes traditionnelles,
6 notamment les machettes, et tant d'autres d'armes traditionnelles pour pouvoir faire
7 face à cette agression.

8 Q. [10:27:20] Est-ce que vous savez si d'autres mesures avaient été prises afin de se
9 préparer pour l'avancée des Séléka à Bangui, c'est-à-dire dans les mois avant cet
10 incident, janvier, en février et mars ? Quelles étaient les autres étapes qui avaient été
11 prises ou démarches prises pour se préparer ?

12 R. [10:27:58] Comme je l'ai dit précédemment, au sein de... du parti, (Expurgé) ne
13 cessait de se réunir. Des procédures ont été mises en place. Par exemple, on nous
14 demandait de nous servir des armes traditionnelles et je vais vous donner un
15 exemple : chez un compatriote, chez qui on se réunissait, des machettes étaient
16 collectées et entreposées à cet endroit.

17 Par la suite, ces machettes ont été redistribuées dans les différents arrondissements
18 pour attendre les assaillants. Dans le 7^e arrondissement, lors de... de nos réunions, la
19 personne qui gardait ces machettes en parlait. Je vous informe qu'il y avait des
20 réunions nocturnes. Quelquefois, quand on m'invitait à ces réunions, (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé) je ne pouvais pas prendre ce risque de

23 me déplacer la nuit. C'est donc cet homme qui donnait toutes les informations
24 concernant ces machettes.

25 Alors, je le répète : effectivement, des dispositions ont été prises pour attendre
26 l'arrivée des Séléka. Et on devait se servir de ces machettes pour affronter les Séléka
27 si jamais ils faisaient leur entrée dans la capitale.

28 Q. [10:30:28] Madame le témoin, vous souvenez-vous du nom de la personne à

1 laquelle vous avez fait référence et avant de répondre par « oui » ou par « non », si
2 vous vous en souvenez, merci de nous le faire savoir... de nous faire savoir si vous
3 préférez en parler à huis clos partiel.

4 R. [10:30:57] Oui, je connais le nom de la personne.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:31:06] Passons à huis clos
6 partiel, brièvement.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 31)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:31:13] Nous sommes à huis clos partiel,
9 Monsieur le Président.

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 *(Passage en audience publique à 10 h 39)*

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:39:56] Nous sommes en audience publique,
10 Monsieur le Président.

11 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [10:40:04]

12 Q. [10:40:07] Madame le témoin, nous allons maintenant avancer dans le temps et
13 parler du 5 décembre 2013, la date de l'attaque des Séléka... de l'attaque contre
14 Bangui. Donc, nous avançons de six mois dans le temps — ou de neuf mois plutôt.
15 Pourriez-vous dire aux juges de la Chambre où vous vous trouviez ce jour-là, lors de
16 l'attaque du 5 décembre ?

17 R. [10:40:54] Je vous remercie.

18 Le 5 décembre, vous savez, (Expurgé). À la date du
19 5 décembre, non, attendez, oui, ce jour-là, ce jour du 5 décembre, j'étais chez moi à la
20 maison. Parce que lorsque les Séléka sont entrés dans la ville, il n'y avait plus de
21 sécurité, tout le monde était inquiet et à la date du 5 décembre, j'étais chez moi, à la
22 maison.

23 C'est en ce moment que les Anti-balaka ont tenté de prendre le camp Kassai. Et tout
24 le monde était apeuré, on se terrait à l'intérieur de nos maisons.

25 Q. [10:42:23] Êtes-vous restée à l'intérieur de votre maison toute la journée, lors de
26 l'attaque ?

27 R. [10:42:47] C'est vrai. Le 5 décembre, on avait peur. J'étais chez moi, à la maison, je
28 ne sais pas si je me suis... si je me suis trompée, je sais pas... je ne sais pas si je me suis

1 rendue au bureau ce jour-là. Je ne me souviens pas très bien parce qu'à cette date du
2 5 décembre... D'abord, on avait appris qu'il y avait quelque chose qui devait se
3 passer le 1^{er} décembre. C'est ainsi que le Président de la République a annulé les
4 différentes célébrations, les différentes manifestations commémoratives à la
5 célébration de la fête du 1^{er} décembre. C'est ainsi que l'attaque a eu lieu le
6 5 décembre. Les Anti-balaka ont voulu prendre le camp Kassai ; ils n'ont pas réussi,
7 nous avions tous peur, nous étions chez nous à la maison. Et lorsque le calme est
8 revenu, j'ai recommencé à me rendre au bureau.

9 Q. [10:44:16] Vous venez d'indiquer que vous... vous êtes ensuite revenue au bureau.
10 Est-ce que vous êtes restée dans le 7^e arrondissement dans les jours qui ont suivi
11 l'attaque ?

12 R. [10:44:43] C'est vrai. Je suis restée dans (Expurgé). Parce que tout le
13 monde avait peur, je ne pouvais pas aller ailleurs, j'avais des enfants et je suis restée
14 chez moi. Je me rendais de temps à autre au travail, et ensuite, je rentrais à la
15 maison.

16 Q. [10:45:28] Qu'en est-il des autres habitants du quartier ? Est-ce qu'ils sont restés
17 chez eux le jour de l'attaque et ceux qui ont suivi ?

18 R. [10:45:52] Comme les assaillants n'ont pas atteint leur but, ils ont attaqué le camp
19 Kassai et les Séléka qui étaient basés là-bas leur ont barré la route. C'est pourquoi le
20 7^e arrondissement, je ne sais pas très bien, il y avait des gens qui avaient peur,
21 certaines personnes cherchaient à prendre la fuite. En ce qui me concerne
22 personnellement, non, je n'ai pas cherché à aller ailleurs.

23 Q. [10:46:34] Merci.

24 Dans les journées qui ont suivi l'attaque, lorsque vous êtes de nouveau sortie dans le
25 quartier, avez-vous vu des Anti-balaka ?

26 R. [10:46:49] Comme je ne les connaissais pas, je ne pouvais pas les identifier. J'ai
27 seulement entendu parler des Anti-balaka qui seraient déployés un peu partout.
28 Vous voyez, les rumeurs finissent toujours par devenir la vérité. C'est pourquoi dans

1 le 7^e arrondissement, certaines personnes ont eu peur et ont cherché à se réfugier à la
2 cathédrale de Saint-Paul. Certaines personnes partaient de chez elles pour se... pour
3 trouver refuge à la cathédrale de Saint-Paul. Et vous savez, la cathédrale Saint-Paul
4 n'est pas très éloignée de la mairie, et lorsque je me rendais à la mairie, je pouvais
5 regarder et rentrer chez moi, j'y allais peut-être tous les deux jours. Mais il n'y avait
6 pas la quiétude dans la ville, tout le monde avait peur. Beaucoup de gens
7 cherchaient à trouver refuge à la cathédrale de Saint-Paul.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:16] Si vous le permettez.
9 Les juges souhaiteraient obtenir une précision.

10 Q. [10:48:23] Au paragraphe 19 du compte rendu d'audience en anglais — et je vais
11 en donner lecture — veuillez écouter, Madame le témoin, pour savoir si ça a été bien
12 retranscrit par les interprètes : « Toutes les munitions, les armes étaient distribuées
13 dans tous les arrondissements. Dans notre arrondissement, les armes étaient
14 distribuées à la population dans la ville pour lutter contre les Séléka. Voilà ce qui
15 s'est passé. » Et avant cela, vous nous avez dit : « C'est quand Djotodia a... »

16 Nous devons passer à huis clos partiel pour cela ; c'est ma faute.

17 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 49)*

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:49:06] Nous sommes en audience à huis
19 clos partiel, Monsieur le Président.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 *(Passage en audience publique à 15 h 31)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:31:20] Nous sommes en audience publique,
16 Monsieur le Président.

17 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [15:31:37]

18 Q. [15:31:38] Madame le témoin, d'après ce que j'ai compris, suite aux faits dont vous
19 venons juste de parler, vous êtes rentrée chez vous et vous y êtes restée jusqu'à la fin
20 du mois de janvier 2014. Pourriez-vous nous expliquer ce qui s'est passé ensuite ? Ou
21 plutôt, pourquoi vous avez quitté votre domicile, à la fin du mois de janvier 2014 ?

22 R. [15:32:20] Je vous remercie.

23 Après avoir vécu cette situation, tous les... la plupart des... des membres de ma
24 famille avaient choisi d'aller se mettre à l'abri ailleurs. Moi, (Expurgé)
25 (Expurgé) je suis citoyenne. Je vivais paisiblement dans mon quartier avec mon
26 entourage, avec les habitants de mon quartier.

27 Après tout ce qui s'est passé, M. Djotodia, après lui avoir passé le message,

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Alors, M. Djotodia nous a dit qu'il était venu aider le pays à se développer en
3 chassant M. Bozizé. « Malheureusement, les Centrafricains ne m'aiment pas. Comme
4 les Centrafricains ne m'aiment pas, je vais donc quitter le pouvoir. » (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Alors, le 10 janvier, M. Djotodia décide de quitter le pouvoir. Les choses ont
7 commencé à se compliquer, à devenir plus difficiles. À ce moment-là, j'avais
8 10 enfants, mais l'un d'eux était déjà décédé ; il en restait neuf. J'ai donc mis tous ces
9 enfants chez ma grande sœur, chez mon aînée pour être à l'abri. (Expurgé)

10 (Expurgé) de l'armée : l'un était caporal, l'autre caporal-chef. (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé) Alors, le caporal-chef a intégré l'armée. Lorsqu'il était dans l'armée, à
13 l'arrivée de la Séléka, il n'a pas rejoint ce mouvement parce qu'il préférait rester loyal
14 à la loi militaire.

15 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [15:35:57] (*Intervention non interprétée*)

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:36:03] Madame
17 Berdennikova, personne ne vous tiendra rigueur si vous ne posez pas de questions
18 ouvertes, mais si vous allez droit au but pour ainsi dire. Habituellement, je suis
19 plutôt friand de ces questions ouvertes, mais cela dépend, bien entendu, de la
20 personnalité du témoin que nous avons.

21 Donc, je crois que vous pouvez poser des questions plus spécifiques et si objection il
22 y a, je crois que la Défense se manifestera.

23 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [15:36:42] Merci, Monsieur le Président.

24 Je crois que, dans ce cas-là, nous pouvons rester en audience publique pour l'instant.

25 Q. [15:36:50] Madame le témoin, je m'excuse, mais nous sommes un peu pressés par
26 le temps. Donc, je vous prierais de bien vouloir répondre aux questions que je vous
27 poserai de manière aussi succincte que possible parce que mon interrogatoire touche
28 à sa fin, comme je vous l'ai déjà dit.

1 Dans votre déclaration, vous indiquez être restée chez vous jusqu'au 28 janvier 2014
2 et être, ensuite, partie pour des raisons de sécurité, car des maisons et des mosquées
3 étaient détruites dans votre quartier.

4 Est-ce que vous pouvez nous parler, de manière plus détaillée, des... de ces
5 événements précis ?

6 R. [15:37:44] Je vous remercie.

7 Comme je viens de vous le dire, (Expurgé) une femme et, à ce moment-
8 là, la femme avait déjà traversé la rivière.

9 Le (Expurgé), un matin, il s'est rendu dans la belle-famille... dans sa belle-famille
10 pour envoyer quelque chose à sa femme, puisque... puisque (Expurgé)
11 (Expurgé)

12 (Expurgé), il s'est rendu chez sa belle-famille. Et là-bas, il ne
13 savait rien de ce qui se passait ; les Anti-balaka s'étaient déjà déployés dans tout
14 le (Expurgé). Et ce matin (Expurgé) et égorgé. C'était vers le
15 quartier (Expurgé). Je ne connais pas exactement l'endroit où ils l'ont exécuté.
16 Alors, j'ai tout simplement appris qu'à... qu'ils l'ont égorgé ; par la suite, ils ont
17 (Expurgé).

18 Vous savez, je travaillais en parfaite collaboration (Expurgé). Alors,
19 un homme est venu me dire... il était venu à vélo m'informer (Expurgé)
20 (Expurgé) au quartier (Expurgé). Lorsque je l'ai posé une série de questions pour en
21 connaître le détail, il (Expurgé)
22 (Expurgé)

23 Après avoir reçu cette information, j'ai pris mon téléphone, j'ai appelé (Expurgé)
24 (Expurgé) l'ai informée de cette arrestation. Elle m'a donc répondu qu'elle allait
25 chercher à avoir des informations plus précises là-dessus avant de revenir vers moi,
26 ce qu'elle a effectivement fait. Par la suite, elle est revenue vers moi pour m'informer
27 que, effectivement, le garçon avait été arrêté et serait transféré à Boy-Rabe. Je me suis
28 dit « (Expurgé) ne serait pas emmené à Boy-Rabe. » Je lui ai donc demandé de

1 poursuivre les investigations. Elle m'a répondu en disant que les Anti-balaka avaient
2 fermement interdit aux gens de se rendre dans leur camp, dans leur base. Là, on
3 s'approchait déjà de midi. Elle m'a donc dit qu'elle allait poursuivre les
4 investigations avant de revenir vers moi.

5 Moi, de mon côté, je menais aussi mes recherches. Et il y avait un monsieur
6 (Expurgé), qui travaillait au sein de la Croix-Rouge. Je l'ai appelé et lui ai
7 donné l'information. (Expurgé) Par la suite, il est allé
8 pour chercher des informations, il a rencontré un chef de quartier qui se trouvait
9 vers le quartier (Expurgé). Ce chef de quartier lui a confirmé l'information, il lui a dit
10 qu'il venait de sortir de l'église et qu'il se rendait à la maison. Et il a donc demandé
11 aux gens de se lancer à la recherche de ce garçon. Il m'a dit que le chef du quartier lui
12 avait dit que l'incident s'était produit (Expurgé), un peu plus loin.

13 Avant cela, (Expurgé) pour
14 l'informer que l'incident s'était produit et que, certainement, (Expurgé) serait déjà
15 tué. Je l'ai également demandé de s'approcher des contingents étrangers, notamment
16 le contingent rwandais qui se trouvait dans le 7^e arrondissement. Je l'ai donc
17 demandé de s'approcher de ces soldats pour qu'ils puissent (Expurgé)
18 (Expurgé).

19 Cet homme est venu se placer à côté de moi et a appelé le chef de quartier — c'était
20 par téléphone. Et le chef de quartier lui a dit que le corps de mon fils avait été
21 retrouvé (Expurgé).

22 Cet homme s'est levé, il m'a dit qu'il allait appeler le service de la Croix-Rouge.
23 Alors, la Croix-Rouge lui a répondu que les Anti-balaka ne voulaient pas que les
24 gens aillent dans leur base. Je savais quoi faire, (Expurgé) Je lui ai
25 demandé de tout faire de manière (Expurgé), si
26 jamais il était tué. Cet homme est revenu vers moi me demander des habits. J'ai donc
27 pris deux pagnes, que je lui ai donnés. Je lui ai dit : « (Expurgé) est-
28 ce que le contingent étranger qui est venu nous aider n'a pas de disposition, n'a pas

1 de... de sac mortuaire ? » Par la suite il s'est levé, il a donc rencontré les soldats
2 rwandais...

3 Q. [15:46:07] Merci, Madame le témoin. Je comprends que cela a été une expérience
4 douloureuse pour vous, bien évidemment.

5 Pourriez-vous nous dire ce qui s'est ensuite passé, le 28 janvier, dans votre quartier ?
6 La raison pour laquelle vous avez dû quitter votre maison ?

7 R. [15:46:42] (Expurgé) a été ramené à la maison, je ne voulais pas
8 quitter ma maison, tout simplement parce qu'il avait (Expurgé)

9 (Expurgé) À partir du 22... du 12 au 20, la situation était tendue. Quoique la radio
10 fonctionnait à ce moment et des informations étaient données à travers les ondes, et
11 ce dans les médias. La situation était très difficile. (Expurgé)

12 (Expurgé). J'étais proche d'une
13 église et nous passions la nuit dans cette église. Le matin, je venais chez moi pour
14 contrôler la maison, tout simplement parce que j'élevais du bétail chez moi, à la
15 maison, précisément des moutons. Donc, je venais contrôler, surveiller mes moutons
16 avant de rentrer.

17 Et le 23, le pasteur de l'église a dit : « (Expurgé) situation est très difficile, il
18 y a une mosquée construite par une dame... », c'était la plus belle des mosquées de
19 Bangui et elle se trouvait dans le 7^e arrondissement. Et c'est la première mosquée qui
20 avait été détruite par les Anti-balaka. Et le pasteur (Expurgé) que la situation était
21 difficile et qu'ils avaient promis, après la destruction de la mosquée, de détruire la
22 maison de tous les musulmans.

23 Le 8... 28 janvier, nous avons entendu à la radio que les Séléka quittent le camp
24 Kassai pour le camp du... pour la base du RDOT, au PK 11. Donc, c'est comme ça
25 (Expurgé)

26 (Expurgé) avec les Séléka. (Expurgé)

27 (Expurgé) Donc, il y avait trois garçons qui... qui ont traversé à

28 Zongo. Je suis restée (Expurgé). Nous avons quitté pour loger au

1 domicile (Expurgé)
2 (Expurgé) Donc, les deux maisons étaient voisines. Donc, (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 Et c'est là-bas que je recevais des appels, que telle maison, que la mosquée a été
5 détruite, telle maison a été détruite, qu'on me rapportait les destructions et que chez
6 moi, à mon domicile, (Expurgé)
7 (Expurgé) ces jeunes avaient mon numéro de téléphone et ils m'ont dit qu'ils
8 surveillaient la maison, mais qu'il était nécessaire que je (Expurgé)
9 (Expurgé). J'ai donc remis de l'argent au chef de quartier qui
10 le leur a donné, donc je suis restée chez ma sœur à partir de janvier jusqu'au mois
11 d'avril. J'ai fait quatre mois... j'y ai passé quatre mois.
12 Q. [15:52:05] Merci, Madame.
13 Lorsque vous avez appris la destruction des maisons et des mosquées, est-ce qu'on
14 vous a également dit qui avait détruit les maisons et les mosquées ?
15 R. [15:52:32] Pour ce qu'il s'agit de la destruction des maisons, vous savez, il y a des
16 gens de mauvaise foi. Certaines personnes sont venues de Boy-Rabe et ont retrouvé
17 les jeunes du 7^e arrondissement.
18 Ils leur ont dit : « Mais qu'est-ce que vous attendez pour détruire les maisons des
19 musulmans ? Nous devons chasser tous les musulmans de notre pays. Parce que,
20 notre pays, c'est le pays de Boganda. » C'est ce que j'ai appris. Ceux qui, dans un
21 premier temps, protégeaient la maison et (Expurgé) ont changé, et ce sont ceux-là
22 qui ont détruit ma maison, qui ont pris toutes (Expurgé)
23 (Expurgé) et ce sont les
24 jeunes du 7^e arrondissement qui ont détruit.
25 Donc, vous comprenez là qu'il y a des gens de mauvaise foi. Ce qui est arrivé... Moi,
26 je me disais que nous sommes des compatriotes et que c'était une crise qui pouvait
27 passer, mais les choses devenaient de plus en plus difficiles.
28 (Expurgé) s'est, une fois,

1 rendu dans un bar, et c'est le propriétaire du bar qui a donné... a demandé aux Anti-
2 balaka de le chercher et de l'arrêter.

3 Q. [15:55:07] Je comprends parfaitement. Merci.

4 Pourriez-vous dire aux juges de la Chambre si vous avez, après les événements en
5 question, pu rentrer chez vous ?

6 R. [15:55:31] Comme j'ai déjà eu à le dire, je ne savais où aller. Après ces douloureux
7 événements, tout ce que j'ai vécu, je suis restée chez ma grande sœur, au centre-ville,
8 et j'y ai passé quatre ans. Et avec le calme qui revenait progressivement, j'avais une
9 petite économie, j'ai reconstruit... j'ai rebâti ma maison, et dans les années 2017 ou
10 2018, c'est précisément... c'est en 2018 que je suis rentrée dans mon quartier.

11 Et les personnes qui ont eu à détruire mes biens, des voisins, des jeunes qui étaient
12 orphelins, avec qui nous vivons en bonne harmonie, ils ont vendu leurs maisons et
13 ont quitté le quartier.

14 Q. [15:57:08] Est-ce que d'autres civils musulmans ont quitté votre quartier lors du
15 conflit également, c'est-à-dire à la fin 2013, début 2014 ?

16 R. [15:57:20] Comme je vous l'ai dit, quoique les attaques concernaient beaucoup
17 plus les musulmans et principalement les natifs de la Vakaga, et si vous voyez, dans
18 le 7^e arrondissement, il y avait beaucoup de musulmans. J'avais beaucoup de
19 connaissances, de parents. Leurs maisons... Dans le 7^e arrondissement, je suis celle
20 qui a subi beaucoup plus de dommages. Dans le 8^e arrondissement, j'ai un frère qui a
21 trouvé la mort, mes neveux ont trouvé la mort, et beaucoup ont quitté leurs maisons
22 pour repartir dans les provinces, parce qu'à ce moment, on disait qu'on devait
23 renvoyer tous les natifs de la Vakaga de la RCA, comme ce qui est arrivé aux
24 Yacoma. Et dans le 8^e arrondissement (*selon le témoin*), j'ai des frères qui ont des
25 maisons, qui sont (Expurgé) ; toutes les maisons ont été... toutes leurs
26 maisons ont été détruites. Et beaucoup sont décédés suite à des problèmes
27 cardiovasculaires. Tout... Ils ont perdu non seulement leurs biens, mais aussi leurs
28 enfants.

1 Et si vous voyez, dans ce conflit, nous, musulmans, nous nous disons toujours que
2 tout arrive si c'est la volonté de Dieu. Je ne sais pas si des musulmans ont déposé
3 plainte, ça, je ne le sais pas, mais ils ont perdu beaucoup de biens, beaucoup sont
4 morts et, en retour, ils n'ont rien reçu. Les chrétiens, par contre, les missionnaires ont
5 apporté beaucoup de support, beaucoup d'aide et ont reconstruit les maisons des
6 personnes qui ont vu leurs maisons détruites. Ce n'est pas... ça... ça n'a pas été le cas
7 pour les musulmans.

8 Dans le 7^e arrondissement, une maison a été reconstruite, mais a été détruite par la
9 suite. Pour la première... première fois, la mosquée de Ngaragba a été détruite. Les
10 chrétiens se sont mobilisés, les pasteurs ont mobilisé de l'argent et ont reconstruit
11 cette mosquée avec l'aide de la Présidente Samba-Panza. Et après l'événement de
12 Fatima, où le... le prêtre a été... un prêtre a été tué, cette mosquée a été une nouvelle
13 fois détruite, et la maison de mon frère, aussi, a été détruite complètement. Et mon
14 frère, par la suite, a trouvé la mort et ses enfants sont restés démunis.

15 Q. [16:01:45] Merci, Madame.

16 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [16:01:49] Monsieur le Président, je suis tout
17 à fait consciente de l'heure qu'il est. J'ai un sujet très bref à aborder, il s'agit d'extraits
18 vidéo. Je ne pense pas que cela prenne plus de 15 à 20 minutes, mais bien entendu...

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:02:06] Je pense que nous
20 pouvons tout à fait faire cela demain matin. Parce que... parce que je ne sais pas si
21 vous pourrez vous en tenir à 15, 20 minutes. Mais de toute façon, nous ferons cela
22 demain matin. Donc, je pense que c'est une bonne idée de s'arrêter pour aujourd'hui.
23 Madame le témoin, merci beaucoup et nous nous retrouverons demain à 9 h 30.

24 M^{me} L'HUISSIÈRE : [16:02:34] Veuillez vous lever.

25 (*L'audience est levée à 16 h 02*)